

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
19692

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA Monsieur Bruno GENZANA**

OBJET : Conventions de partenariat avec les fédérations olympiques et paralympiques dans le cadre des JO 2024.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Répondant à des enjeux de santé publique, de cohésion sociale, d'aménagement du territoire et d'environnement, le sport occupe une place croissante dans notre société.

Ainsi, le Département fait le choix d'une politique sportive diversifiée, innovante, visant à répondre aux attentes du public.

Par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur notre territoire, l'ambition est de promouvoir la pratique sportive. Elle accompagne une autre volonté, celle de renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos territoires par-delà nos frontières.

Les investissements du Département en matière d'équipements sportifs, de soutien financier apporté aux équipes professionnelles, aux associations sportives, aux manifestations sportives et aux athlètes de haut niveau répondent à cette nécessité.

C'est dans cette optique que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, labélisé "Terre de Jeux" depuis le 13 janvier 2020, souhaite développer un partenariat avec chacune des fédérations olympiques et paralympiques, au travers d'actions et de projets permettant le développement de la pratique sportive sur le territoire.

La collaboration entre chacune des fédérations olympiques et paralympiques et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'articulera autour des cinq axes suivants :

- L'aide au développement des clubs dans le Département,
- L'aménagement du territoire,
- La Jeunesse : encourager la pratique du sport,
- La promotion de la discipline dans le département,
- L'aide à la préparation des athlètes de Haut Niveau en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

En cas d'approbation de votre part, une convention de partenariat sera signée entre le Conseil départemental et chacune des fédérations olympiques dans les conditions détaillées par la convention jointe au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL